

**Commission économique pour l'Afrique**

Commission africaine de statistique

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1^{er} au 4 octobre 2018**Rapport de la sixième réunion de la Commission africaine de statistique****I. Introduction**

1. La sixième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 4 octobre 2018, avec pour thème « Renforcer les moyens dont disposent les systèmes statistiques nationaux pour appuyer les politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique ». Ce thème a été choisi pour mettre en évidence le rôle que jouent les statistiques pour répondre aux besoins de diversification et d'industrialisation dans le cadre des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063, et plus précisément, de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

2. La réunion a été précédée par le treizième Symposium africain sur le développement de la statistique, tenu les 1^{er} et 2 octobre 2018, et par le huitième Forum pour le développement de la statistique en Afrique, qui s'est déroulé le 2 octobre 2018. La quatrième session du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale s'est déroulée consécutivement à la réunion de la Commission africaine de statistique, en plus d'un certain nombre de manifestations parallèles.

II. Participants**États membres**

3. La sixième réunion a réuni des représentants des 48 États membres suivants : Afrique du Sud ; Angola ; Bénin ; Botswana ; Burkina Faso ; Burundi ; Cameroun ; Cabo Verde ; République centrafricaine ; Comores ; Congo ; République Démocratique du Congo ; Djibouti ; Égypte ; Guinée équatoriale ; Eswatini ; Éthiopie ; Gabon ; Gambie ; Ghana ; Guinée-Bissau ; Kenya ; Lesotho ; Libéria ; Libye ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Maroc ; Mozambique ; Namibie ; Niger ; Nigéria ; Ouganda ; Rwanda ; Sao Tomé-et-Principe ; Sénégal ; Seychelles ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan ; Soudan du sud ; Tchad ; Togo ; Tunisie ; République-Unie de Tanzanie ; Zambie et Zimbabwe.

* Nouveau tirage pour des raisons techniques (30 novembre 2020).



Observateurs

4. Ont également assisté à la réunion des observateurs des organisations et institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales et des États non africains suivants :

a) États non africains : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;

b) Organisations et institutions internationales, régionales, sous-régionales : Banque africaine de développement (BAD) ; Commission de l'Union africaine ; Airbus Defence and Space ; Union du Maghreb arabe ; Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ; Partenariat mondial pour les données du développement durable ; IPUMS-International ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), Institut panafricain pour les données factuelles ; Communauté de développement de l'Afrique australe ; Université de Copenhague, et Banque mondiale ;

c) Institutions de formation : Centre de formation statistique pour l'Afrique de l'Est ; Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) ; École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée ; et Université de Makerere ;

d) Institutions du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ;

e) D'autres consultants internationaux en statistique et d'éminentes personnalités étaient présents.

III. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

5. Les participants ont approuvé la composition proposée pour le Bureau de la réunion :

Président :	République-Unie de Tanzanie
Premier Vice-Président :	Kenya
Deuxième Vice-Président :	Tunisie
Premier rapporteur :	Zambie
Deuxième rapporteur :	Sénégal

6. L'ordre du jour suivant a été adopté par les délégués :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Nouveaux domaines stratégiques pour la Commission économique pour l'Afrique et rapports statutaires.
4. Comptes rendus des manifestations parallèles.
5. Résultats de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique des Nations Unies.
6. Intégration de l'information statistique et géospatiale.

7. Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires.
8. Préparation de la cinquantième session de la Commission de statistique des Nations Unies.
9. Examen des principales conclusions et recommandations.
10. Clôture de la réunion.

IV. Compte rendu des travaux

Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

7. Le Président de la République démocratique fédérale d'Éthiopie, Mulatu Teshome, a officiellement ouvert la sixième réunion de la Commission africaine de statistique. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants au nom du peuple et du gouvernement éthiopiens, Mulatu Teshome a souligné l'importance que revêtent les thèmes de la Commission de statistique et du Symposium au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Il a souligné le rôle important des recensements de la population et de l'habitat dans le suivi des deux programmes, et a engagé les pays à participer aux recensements de 2020. Il a souligné que les pays devraient aligner les objectifs de développement durable et les plans nationaux de développement et intégrer les données du système d'information géographique dans le système statistique national.

8. Des observations liminaires ont été prononcées par le Secrétaire exécutif adjoint et économiste en chef de la CEA, Abdalla Hamdok. Ce dernier a souligné la nécessité de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux pour mieux les adapter à la demande croissante de statistiques à l'appui des programmes de développement nationaux, régionaux et mondiaux, et a rappelé le soutien que fournit la CEA aux États membres par des activités telles que les formations, les ateliers et les missions consultatives dans des domaines statistiques clefs. Abdalla Hamdok a conclu ses observations en réitérant l'engagement de la CEA à continuer de soutenir le développement statistique en Afrique.

9. Des observations liminaires ont été faites par le Président du Symposium africain sur le développement de la statistique, Risenga Maluleke (Statisticien général, Afrique du Sud). Il a annoncé que le Symposium était désormais une tradition et souligné qu'il fallait qu'après une phase de réflexion, les participants se demander comment le Symposium africain sur le développement de la statistique pourrait s'inscrire dans la durée. Il a également salué le travail accompli par son prédécesseur, Pali Lehohla, qui a présidé le Symposium pendant environ une décennie et qui a grandement contribué au renforcement du développement statistique en Afrique. Risenga Maluleke a conclu en soulignant l'importance du Symposium pour le développement statistique, notamment en ce qui concerne l'amélioration des recensements de la population et de l'habitat, et des statistiques de l'état civil.

10. Gregory Scott, dans les observations liminaires qu'il a faites au nom du Directeur de la Division de statistique, a souligné l'importante contribution qu'ont apporté la Division de statistique et le Centre africain pour la statistique de la CEA aux pays africains pour les aider à renforcer leurs capacités statistiques nationales, et fait valoir que le leadership politique, l'appropriation au niveau national et l'apport de ressources supplémentaires étaient des conditions indispensables pour parvenir à une transformation réussie dans le domaine des statistiques. Pour conclure, il a exhorté les responsables des données et des statistiques à comprendre le caractère urgent du Programme

2030 et à redoubler d'efforts pour répondre aux exigences en matière de données.

11. Des observations liminaires ont été faites par le Directeur du Département des statistiques de la BAD, Charles Lufumpa, qui, à l'occasion, a relevé un défi majeur : le manque de volonté politique de certains pays d'affecter des ressources suffisantes pour assurer la régularité dans le temps d'un compte national de qualité. Pour que personne ne soit laissé de côté, Charles Lufumpa a engagé les pays à utiliser leurs systèmes statistiques nationaux pour améliorer les données administratives, par exemple en investissant dans l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques de l'état civil et en facilitant la désagrégation des indicateurs. Il a en outre préconisé une analyse plus poussée des données de recensement afin de générer des données ventilées concernant les objectifs de développement durable. Il a conclu ses observations en assurant que la BAD continuerait de participer au développement statistique en Afrique, en collaboration notamment avec la Commission de l'Union africaine et la CEA.

Discours liminaire

12. Le discours liminaire a été prononcé par Vincent F. Hendricks, professeur de philosophie formelle à l'Université de Copenhague (Danemark), sur le thème de la Commission de statistique. Vincent Hendricks a souligné que, à l'ère d'où prospèrent les fausses informations et les politiciens populistes, les statisticiens devraient prendre conscience de la menace qui pèse sur les politiques fondées sur des données factuelles. Ils devraient déployer davantage d'efforts pour expliquer et vendre leur travail, et s'assurer que leurs données aident les gouvernements africains à élaborer des politiques éclairées susceptibles de faire évoluer positivement les communautés et les démocraties. Les experts devraient faire davantage pour pousser leurs gouvernements à financer le développement des statistiques. Pour terminer, Vincent Hendricks a présenté son nouveau livre, *Reality Lost*, qu'il a co-écrit avec Mads Vestergaard.

Nouveaux domaines stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique et rapports statutaires (point 3 de l'ordre du jour)

Documents :

E/ECA/STATCOM/6/2 ; E/ECA/STATCOM/6/3 ; E/ECA/STATCOM/6/5 ;
E/ECA/STATCOM/6/6 ; E/ECA/STATCOM/6/7 ; E/ECA/STATCOM/6/10.

Nouveaux domaines stratégiques et programme statistique

13. Un représentant de la CEA a donné un aperçu général de l'évolution de la dynamique et du mandat révisé de l'institution, de sa vision, de ses objectifs, de ses orientations stratégiques et de ses domaines d'intervention. Dans sa présentation, la vision du Centre africain pour la statistique, qui est de transformer l'Afrique avec des données et des statistiques crédibles, a été mise en évidence. La CEA a expliqué la structure sous-jacente du Centre, ses domaines d'activité, son nouveau programme de travail quadriennal détaillé, ses composantes et ses modalités de mise en œuvre connexes consacrées à l'appui des statistiques en Afrique.

14. Les points de discussion ont principalement porté sur la coordination durant la mise en œuvre du programme de travail et la capacité du Centre à exécuter le programme de travail et son contenu. La Commission de statistique a formulé des recommandations et largement approuvé le projet de programme de travail du Centre africain pour la statistique.

Rapports statutaires

15. Un représentant de la CEA a présenté cinq rapports statutaires mettant en lumière le travail accompli et les questions à examiner et les décisions à prendre par la Commission de statistique. Les rapports portaient sur les domaines thématiques suivants :

- a) Renforcement des capacités statistiques en Afrique ;
- b) Rapport régional sur les indicateurs des objectifs de développement durable ;
- c) Recensements de la population et de l'habitat ;
- d) Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ;
- e) Système de comptabilité nationale 2008.

Rapport sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique

16. Le rapport était axé sur le renforcement en cours des capacités dans le domaine de la statistique aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique dans le cadre des efforts visant à promouvoir le développement durable. Il a été demandé à la Commission de statistique d'examiner les orientations et les recommandations qui y figurent.

Rapport régional sur les indicateurs des objectifs de développement durable

17. Les participants ont été informés des travaux menés par la CEA sur le cadre régional intégré d'indicateurs et le guide connexe. La Commission de statistique a été invitée à examiner les orientations et les recommandations qui figurent dans le rapport.

Rapport sur les recensements de la population et de l'habitat

18. La présentation portait sur les aspects principaux des activités menées pour préparer le recensement de 2020 en Afrique, notamment, pour une bonne partie, les travaux de la CEA et de ses partenaires. Il a été recommandé à la Commission africaine de statistique d'examiner les orientations et les recommandations qui y figurent.

Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil

19. Les participants ont été informés des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ainsi que des défis à relever, qui concernaient surtout le financement aux niveaux régional et national et la capacité à contrôler régulièrement le fonctionnement des systèmes d'enregistrement d'état civil. La Commission de statistique a été invitée à donner des orientations complémentaires sur les moyens de relever ces défis.

Document statutaire sur le Système de comptabilité nationale 2008

20. Le rapport a fourni une mise à jour et des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 en Afrique depuis la dernière session de la Commission africaine de statistique. La Commission a été invitée à examiner les orientations et les recommandations qui figurent dans le rapport.

21. Les représentants ont salué le travail accompli par la CEA en ce qui concerne le développement des capacités statistiques, les objectifs de développement durable, les recensements de la population et de l'habitat, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, et le changement de base du produit intérieur brut, et ont recommandé à la CEA de faciliter la mutualisation des expériences entre les pays. Plusieurs délégations

nationales ont demandé que les données figurant dans le rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 soient modifiées. La Commission de statistique a formulé des recommandations dans chaque domaine et approuvé tous les rapports statutaires, en attendant que lui soient communiquées les modifications demandées.

Examen externe de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique et du Comité de statistique

22. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a demandé à la CEA de procéder à un examen de sa structure intergouvernementale dans le but d'évaluer l'efficacité et l'efficacité de l'institution et de ses organes subsidiaires. Les conclusions de l'examen devront servir à informer les États membres et le secrétariat des modalités à mettre en place pour améliorer la collaboration avec la CEA, et assurer la configuration optimale de ses organes subsidiaires avec ses nouvelles priorités stratégiques. La Commission de statistique a été le premier organe à être évalué. Les représentants ont été priés de remplir un questionnaire et de participer à des entrevues avec le consultant indépendant.

Comptes rendus des manifestations parallèles (point 4 de l'ordre du jour)

23. Les rapports suivants ont été reçus :

- a) Treizième Symposium africain sur le développement de la statistique ;
- b) Huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique ;
- c) Quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;
- d) Réunion du Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines ;
- e) Formation à la pauvreté multidimensionnelle et à son utilisation dans les politiques en matière de transparence, d'engagement, de responsabilisation, de planification, de mise en œuvre, de budgétisation et, en particulier, de mobilisation des ressources du secteur privé ;
- f) Séances de formation en leadership ;
- g) Exploitation des données d'observation de la Terre : données satellitaires à l'appui du développement durable en Afrique.

24. La Commission de statistique a examiné et approuvé ces rapports et les recommandations qui y figurent.

Résultats de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique des Nations Unies (point 5 de l'ordre du jour)

25. Les résultats suivants ont été présentés à la Commission de statistique :

- a) Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (République-Unie de Tanzanie) ;
- b) Coordination et renforcement des capacités statistiques pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Angola) ;
- c) Données ouvertes (Tunisie) ;

- d) Enquête auprès des ménages (Nigéria) ;
- e) Mégadonnées en statistique officielle (Rwanda) ;
- f) Comptabilité environnementale et économique (Kenya) ;
- g) Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles (Gabon) ;
- h) Statistiques agricoles et rurales (Ouganda) ;
- i) Statistiques du travail et de l'emploi (Zambie).

26. Le représentant de la Commission de statistique a salué les efforts et les apports des pays africains sur ces sujets. Il a en outre exprimé des points de vue, donné des conseils, présenté des expériences et formulé des recommandations sur la mise en œuvre des activités du programme mondial de statistique.

Intégration de l'information statistique et géospatiale (point 6 de l'ordre du jour)

Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

27. Le Président du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale s'est félicité des efforts déployés sur le continent pour établir un lien entre la géographie et les statistiques. Le cadre statistique spatial africain en cours d'élaboration favorisera une collaboration efficace entre la communauté statistique et la communauté géospatiale pour la mise en place de leurs infrastructures respectives.

28. Des partenaires et des prestataires du secteur (Digital Globe, Airbus Defence and Space et l'Institut de recherche sur les systèmes environnementaux et d'imagerie Deimos) ont également fait des exposés sur les données d'observation de la Terre, qui montraient les avantages visibles de l'adoption et de l'application rationnelle du système d'information géographique, de la télédétection et d'autres solutions, outils et techniques géospatiaux pour la création, l'analyse et la présentation des données de base requises pour la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Le représentant de la Commission de statistique a salué et récapitulé les initiatives ainsi que leur impact positif sur la production de statistiques et formulé des orientations et des recommandations supplémentaires, principalement sur le cadre institutionnel.

Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires (point 7 de l'ordre du jour)

30. Les programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires ont été présentés à la Commission de statistique. Les participants ont formulé des observations et donné des conseils supplémentaires. Les présentations suivantes ont été faites par les partenaires :

- a) Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales : renforcement de la Zone africaine de libre-échange et du Programme de comparaison internationale (Banque mondiale) ;
- b) État des statistiques macroéconomiques du secteur réel en Afrique et dans le monde (Fonds monétaire international) ;

- c) Initiatives de renforcement des capacités de la Division de statistique axées sur les pays membres de la CEA (Division de statistique) ;
- d) Science des données pour les statistiques officielles (Office national de statistique – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) ;
- e) Activités statistiques de la Commission de l’Union africaine ;
- f) Renforcement des capacités statistiques par la Banque africaine de développement (BAD) ;
- g) Facilitation des programmes de renforcement des capacités statistiques (données du Partenariat mondial pour le développement durable) ;
- h) Groupe de travail international sur le soutien public total au développement durable (Organisation de coopération et de développement économiques).

31. Le représentant de la Commission de statistique a pris acte des programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires et a formulé des recommandations, notamment sur les synergies et la coordination de ces programmes, dans le but d’en faire bénéficier les systèmes statistiques nationaux.

Préparation de la cinquantième session de la Commission de statistique des Nations Unies (point 8 de l’ordre du jour)

32. Un représentant de la CEA a présenté le processus de préparation des contributions de l’Afrique à la cinquantième session de la Commission de statistique, qui se tiendra à New York du 5 au 8 mars 2019. La Commission a été invitée à faire part de ses commentaires et à donner des directives pour la préparation de la position commune africaine.

Examen des principales conclusions et recommandations (point 9 de l’ordre du jour)

33. Le représentant de la Zambie, premier rapporteur du Bureau de la Commission de statistique, a présenté les conclusions et recommandations, qui ont été adoptées avec quelques amendements. La CEA a été priée d’établir le document sous sa forme définitive. Le document final des conclusions et recommandations est annexé au présent rapport.

Date et lieu de la septième réunion de la Commission africaine de statistique

34. La Commission de statistique a demandé à la CEA de prendre les dispositions voulues pour convoquer la septième réunion de la Commission africaine de statistique à Addis-Abeba en octobre 2020.

V. Clôture de la réunion (point 10 de l’ordre du jour)

35. Après les observations finales faites par le Directeur du Centre africain pour la statistique au nom du Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, le Président de la Commission de statistique a déclaré la session close.

Annexe

Conclusions et recommandations de la sixième réunion de la Commission africaine de statistique

Introduction

La sixième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 4 octobre 2018 avec pour thème « Renforcer les moyens dont disposent les systèmes statistiques nationaux pour appuyer les politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique ».

Préambule

Sixième réunion de la Commission africaine de statistique

1. *Reconnaissant* que le thème de la réunion avait été choisi pour souligner le rôle du système statistique national comme pilier du programme de transformation de l'Afrique en vue d'appuyer les politiques de diversification économique et d'industrialisation et de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
2. *Reconnaissant également* la demande faite par l'orateur principal aux statisticiens africains de prendre en main leurs données et de les utiliser pour la prospérité du continent, et de déployer davantage d'efforts pour expliquer et vendre leur travail, et s'assurer que leurs données aident les gouvernements africains à élaborer des politiques éclairées susceptibles de faire évoluer positivement les communautés et les démocraties ;
3. *Prenant en considération* le nouveau cadre stratégique de la CEA ainsi que ses nouveaux domaines stratégiques et son nouveau programme statistique ;
4. *Tenant compte également* des rapports statutaires de la CEA sur : le développement des capacités statistiques en Afrique ; le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; les recensements de la population et de l'habitat ; l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ; et le Système de comptabilité nationale 2008 ;
5. *Prenant note* des rapports et des recommandations du treizième Symposium africain sur le développement de la statistique, de la huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique, et de la quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;
6. *Prenant également note* des rapports et des recommandations des manifestations parallèles suivantes : réunion du Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines ; formation à la pauvreté multidimensionnelle ; séances de formation en leadership ; et présentation sur l'exploitation des données d'observation de la Terre - données satellitaires à l'appui du développement durable en Afrique ;
7. *Reconnaissant* l'importance des statistiques agricoles pour mesurer les économies africaines ;
8. *Tenant compte* des résultats de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique des Nations Unies et des perspectives africaines concernant les domaines clés du programme mondial de statistique ;

9. *Tenant compte également* de l'intégration des statistiques dans l'information géospatiale et de la manière dont les recensements intelligents de la prochaine génération, appuyés par de nouvelles cartographies de base, l'imagerie et des données géospatiales, peuvent être utilisés pour relever les défis statistiques et faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
10. *Prenant acte* du fait que la science et la technologie de l'information géospatiale et les disciplines connexes, utilisées dans de nombreuses applications et services pour favoriser le développement industriel, social et économique, offrent des moyens radicalement différents de produire et d'utiliser des informations en vue de promouvoir le développement économique et communautaire ;
11. *Notant* qu'une connaissance approfondie des liens entre les individus, les activités économiques et les lieux géographiques peut permettre de mieux comprendre les principaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux qu'en procédant seulement à une évaluation des données socioéconomiques, et peut donc faciliter la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
12. *Prenant note* des progrès réalisés aux niveaux mondial et continental dans l'élaboration d'un cadre statistique et géospatial mondial ;
13. *Ayant pris note* des programmes de renforcement des capacités statistiques à l'appui du système statistique africain et échangé des points de vue à ce sujet ;
14. *Tenant compte* des préparatifs de la cinquantième session de la Commission de statistique des Nations Unies ;
15. *Ayant pris note* de l'examen complet en cours des structures intergouvernementales de la CEA et, dans ce contexte, du questionnaire dûment rempli sollicitant les vues des membres de la Commission africaine de statistique ;

Sur le plan général

La Commission africaine de statistique

16. **Invite instamment** les États membres à affecter, conformément à la décision du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue en janvier 2018, 0,15 % de leur budget national à l'appui à la production, à la diffusion et à l'utilisation de statistiques pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ;
17. **Demande** aux États membres de trouver des moyens créatifs et novateurs de relever certains des principaux défis auxquels sont confrontés les bureaux nationaux de statistique afin d'atteindre l'objectif consistant à mettre en place un système de statistique performant ;
18. **Invite instamment** les partenaires de développement à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux afin de les adapter à la demande croissante de statistiques à l'appui des programmes de développement qui évoluent aux niveaux national, régional et mondial ;
19. **Encourage** les États membres à intégrer les technologies de l'information géospatiale comme cadre fondamental d'appui à la production de statistiques et à la diffusion de données statistiques ;
20. **Prie instamment** les acteurs du développement statistique en Afrique de travailler ensemble pour combler la demande croissante de données pour tous les programmes de développement ;

21. **Demande** aux bureaux nationaux de statistique de donner la priorité à l'utilisation et à l'amélioration de la qualité des données administratives, notamment en investissant dans des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et en désagrégeant les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux de l'homme, afin de remédier aux inégalités ;

Concernant le renforcement des moyens dont disposent les systèmes statistiques nationaux pour appuyer les politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique

22. **Engage** les États membres à collaborer de manière créative et innovante, à créer des synergies entre les écosystèmes de données et à nouer des partenariats entre les acteurs concernés afin de surmonter les principaux obstacles entravant le travail des bureaux nationaux de statistique en vue de mettre en place un système statistique efficace et efficient ;

23. **Souligne** qu'un leadership politique efficace, une appropriation nationale et des ressources adéquates sont nécessaires pour garantir le succès des initiatives de transformation statistique ;

Concernant les nouveaux domaines stratégiques et les questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

Nouveaux domaines stratégiques et programme statistique

24. **Prend note** des nouveaux domaines stratégiques de la CEA, **approuve** son programme statistique et l'**exhorte** à poursuivre ses efforts pour aider les États membres à renforcer leurs capacités statistiques, en étroite coopération avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique ;

Concernant le document statutaire sur le développement des capacités statistiques en Afrique

25. **Prend note** du renforcement en cours des capacités dans le domaine des statistiques aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique, dans le cadre des efforts visant à promouvoir le développement durable ;

26. **Invite** les statisticiens africains à prendre la responsabilité de veiller à ce que le public soit bien informé et protège la démocratie à l'ère où l'économie est portée par la disponibilité de nouvelles technologies, les « fausses informations » et les finances ;

27. **Demande** aux pays membres d'intégrer les stratégies nationales de développement de la statistique dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus budgétaires, et souligne qu'une telle démarche devrait faciliter les mesures de suivi et d'évaluation de l'élaboration desdits plans nationaux ;

28. **Demande aussi** aux États membres d'accorder une haute priorité aux statistiques en allouant des ressources financières suffisantes pour la production et l'utilisation de statistiques, et en mettant en place des fonds nationaux pour le développement de la statistique, comme le recommande la Charte africaine de la statistique ;

29. **Demande en outre** aux États membres de revoir leur législation sur les statistiques et de l'aligner sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et la Charte africaine de la statistique, et d'assurer la coordination efficace de tous les acteurs intervenant dans les systèmes statistiques nationaux ;

30. **Demande** aux communautés économiques régionales de renforcer leurs capacités dans le domaine des statistiques ainsi que la coordination entre les membres de leur système statistique national, et d'harmoniser leurs mécanismes de production de statistiques ;

31. **Demande** aux partenaires de développement d'accroître leur soutien au système statistique africain en vue de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

Concernant le Rapport régional sur les indicateurs des objectifs de développement durable

32. **Prend note** des travaux menés par la CEA sur le cadre régional intégré d'indicateurs et le guide connexe ;

33. **Demande** aux pays d'accroître la disponibilité des données relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable et aux indicateurs régionaux intégrés ;

34. **Souscrit** aux conclusions et recommandations du rapport sur la mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre, figurant dans l'annexe du présent rapport, et sur les indicateurs des objectifs de développement durable ;

Concernant le document statutaire sur les recensements de la population et de l'habitat

35. **Prie instamment** les États membres de mener les recensements de la population et de l'habitat de 2020 en Afrique afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ;

36. **Encourage** les États membres à examiner les questions émergentes liées aux activités de recensement en Afrique, notamment l'utilisation de bases de locaux à usage d'habitation et d'empreintes de bâtiment dans la cartographie de recensement, l'utilisation de dispositifs portables et de données spatiales recueillies lors des opérations de cartographie de recensement et les modifications apportées aux chronogrammes de recensement après l'introduction des dispositifs mobiles ;

37. **Demande** aux pays africains de mobiliser des ressources pour les activités de recensement, et aux partenaires de développement de soutenir les efforts des États membres ;

Concernant le rapport statutaire sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil

38. **Encourage** les États membres à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin de soutenir les estimations et les projections démographiques intercensitaires grâce à la collecte régulière et continue de statistiques de l'état civil compilées à partir des systèmes d'enregistrement de naissances et de décès, qui sont les deux éléments clefs de l'évolution démographique ;

39. **Encourage** les États membres à créer un comité de greffiers généraux chargés de constituer un forum intergouvernemental pour donner suite à la décision des ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil. Le comité sera chargé d'examiner les questions de développement liées à l'enregistrement civil. Il collaborera avec le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et la communauté statistique, par l'intermédiaire de la Commission africaine de statistique et du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique, pour préserver la dynamique déjà engagée et aider à accélérer les progrès dans le renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil ;

40. **Encourage** les États membres à renforcer la coordination entre les bureaux de l'état civil et les bureaux nationaux de statistiques afin d'améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil, la

qualité des données des registres d'état civil, et la production par les États membres de rapports annuels sur les statistiques de l'état civil ;

Concernant le document statutaire sur le Système de comptabilité nationale 2008

41. **Reconnaît** les progrès accomplis par les États membres dans le changement de base du produit intérieur brut et les **prie** de se conformer à la recommandation internationale préconisant que le produit intérieur brut soit redéfini tous les cinq ans ;

42. **Prend note** des facteurs clefs qui ont empêché les États membres de compiler des tableaux des ressources et des emplois conformément au Système de comptabilité nationale 2008 et les **prie** de relever ces défis et de mettre à jour ces tableaux plus fréquemment ;

43. **Exhorte** les États membres à utiliser la comptabilité environnementale lors de l'élaboration de politiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ;

44. **Prend note** des domaines couverts par les indicateurs économiques du développement durable et **invite** les parties prenantes à adopter une approche intégrée des statistiques économiques en vue de tirer parti de toutes les sources de données pertinentes lors de l'élaboration de ces indicateurs ;

45. **Prie instamment** les États membres de mettre pleinement en œuvre le Système de comptabilité nationale 2008 ;

Manifestations parallèles

Concernant le treizième Symposium africain sur le développement de la statistique

46. **Approuve** le rapport et les recommandations du treizième Symposium africain sur le développement de la statistique et **invite** les États membres à mettre à jour leurs recensements de la population et leurs systèmes de statistiques économiques ;

47. **Demande** aux États membres, avec l'appui des institutions panafricaines, de soutenir le Symposium africain sur le développement de la statistique en ce qui concerne sa gestion, en particulier son modèle de financement, et, à cet effet, **accueille** avec satisfaction la création d'un comité comprenant plusieurs États membres (Afrique du Sud, Guinée équatoriale, Maroc, Rwanda et Sénégal) et des institutions panafricaines (Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Commission de l'Union africaine) ;

Concernant la huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique

48. **Approuve** le rapport et les recommandations de la huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique et **prie** les États membres d'élaborer des solutions novatrices pour améliorer la qualité et la crédibilité des données ;

Concernant la quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

49. **Approuve** les conclusions et recommandations de la quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et **accepte** la demande de soumettre ces recommandations à la Conférence des ministres africains des

finances, de la planification et du développement économique pour approbation ;

Concernant les manifestations parallèles

50. **Approuve** les rapports et les recommandations des manifestations parallèles suivantes :

a) Réunion du Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines ;

b) Formation à la pauvreté multidimensionnelle et à son utilisation dans les politiques en matière de transparence, d'engagement, de responsabilisation, de planification, de mise en œuvre, de budgétisation et, en particulier, de mobilisation des ressources du secteur privé ;

c) Séances de formation en leadership ;

d) Exploitation des données d'observation de la Terre : données satellitaires à l'appui du développement durable en Afrique ;

51. **Prie** les États membres de procéder à un recensement de l'agriculture au moins une fois lors de la série de recensements agricoles 2016-2025, et de mener un programme d'enquêtes intégrées régulières au cours de la période intercensitaire ;

Concernant les résultats de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique des Nations Unies

52. **Prend note** des efforts et des contributions des représentants des pays africains au Groupe de travail inter-institutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs de développement durable et au Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et **prie** tous les pays de soutenir ces efforts et contributions ;

53. **Prend également note** des perspectives africaines concernant des domaines clefs du programme mondial de statistique émanant de la quarante-neuvième session de la Commission de la statistique des Nations Unies, et **encourage** tous les États membres à mettre en œuvre des activités relatives à ce programme ;

54. **Demande** aux États membres, avec l'appui des institutions panafricaines, de créer un groupe africain pour réfléchir sur les mégadonnées en statistique officielle ;

Concernant l'intégration de l'information statistique et géospatiale

55. **Note que**, pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et suivre efficacement ses progrès, les décideurs doivent reconnaître qu'une connaissance approfondie des liens existant entre les individus, les activités économiques et les lieux géographiques peut permettre de mieux comprendre les principaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux qu'en procédant seulement à une évaluation des données socioéconomiques ;

56. **Recommande** que le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale soit établi comme un cadre de gouvernance général dans le domaine de l'information géospatiale, de la science et de la technologie afin d'être en mesure d'adapter les politiques et les actions stratégiques pour aborder les questions présentant un intérêt spécifique pour l'Afrique, et de veiller à ce que les organismes nationaux soient capables de répondre aux préoccupations uniques des pays africains ;

57. **Demande** à la CEA, à la Commission de l'Union africaine et aux autres institutions panafricaines de collaborer pour promouvoir et défendre l'importance de l'information géospatiale dans la réalisation des objectifs de développement durable au sein des États membres, des organisations non gouvernementales, des universités, du secteur privé et d'autres parties prenantes aux niveaux national, régional et international ;

58. **Demande instamment** aux États membres de donner la priorité aux dialogues nécessaires pour faire en sorte que les autorités nationales de statistique, de planification et de cartographie collaborent efficacement à la mise en place de leurs infrastructures et systèmes de données respectifs, en vue de parvenir à des arrangements institutionnels optimaux pour la mutualisation des bénéfices entre toutes les parties concernées ;

59. **Demande** à la CEA et au Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de continuer à développer le cadre statistique spatial africain et d'élaborer des directives pour créer des stratégies nationales habilitantes du point de vue géospatial pour le développement de la statistique ;

Concernant les programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires

60. **Prend note** des programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires et leur recommande de favoriser les synergies et de coordonner les actions de soutien pour la mise à disposition de ressources financières, techniques et humaines au profit des systèmes statistiques nationaux ;

61. **Demande instamment** aux États membres d'intégrer le Programme de comparaison internationale dans les relevés de prix réguliers comme meilleure pratique et meilleur usage, compte tenu notamment du processus de la ZLECA ;

62. **Prie** les États membres de préconiser l'utilisation de données et d'informations issues du Programme de comparaison internationale pour promouvoir le commerce et l'intégration régionale ;

63. **Invite instamment** tous les partenaires, y compris les pays, les organismes régionaux et internationaux et les donateurs, à intensifier leurs efforts collectifs pour mener à bien le cycle du Programme de comparaison internationale 2017 dans les meilleurs délais ;

Préparation de la cinquantième session de la Commission de statistique des Nations Unies

64. **Prend note** des conseils donnés pour renforcer la contribution de l'Afrique aux travaux de la cinquantième session de la Commission de statistique des Nations Unies et **encourage** tous les pays à participer activement à l'élaboration d'une position commune africaine ;

Date et lieu de la septième réunion de la Commission africaine de statistique

65. **Demande** à la CEA de prendre les dispositions voulues pour convoquer la septième réunion de la Commission africaine de statistique à Addis-Abeba en octobre 2020.